

Nos partenaires : ils nous accompagnent au quotidien...

L'Unité Territoriale de la Meuse de la DIRECCTE Lorraine (Direction des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Lorraine),

La DRJSCS (Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Lorraine),

Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine

La DDCSPP de la Meuse (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations),

Le Conseil Départemental de la Meuse,

La CAF de la Meuse,

La Maison de l'Emploi Meusienne,

La Délégation Départementale de Pôle Emploi,

La Fédération Nationale profession sport & loisirs

La Ligue de l'Enseignement

Le CDOS 55 (Comité Départemental Olympique et Sportif Meusien),

La Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne

Quelques chiffres année 2015 :

25 872 heures effectuées par 58 salariés

126 adhérents

2 449 fiches de payes réalisées pour 279 salariés

GESAM

Maison Départementale des Sports

Rue du Lieutenant Vasseur

Parc Oudinot

55000 BAR LE DUC

Région ALSACE
CHAMPAGNE-ARDENNE
LORRAINE

Direccte LORRAINE

Direction des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi de Lorraine

Tous les 15 jours,

Le lundi,

de 16h30 - 18h30

Retrouvez-nous à la

MJC de Belleville

2 Place André Maginot

(avec ou sans RDV)

Présence

Les semaines impaires

(hors vacances scolaires)


GESAM 55
profession
sport & loisirs

Association Loi 1901



Groupement d'Employeurs Sport et Animation Meuse

AU SERVICE des ASSOCIATIONS

de tous secteurs d'activités

et des COLLECTIVITES TERRITORIALES

Tél : 03.29.77.25.25

Courriel : gesam@wanadoo.fr

Site : www.gesam55.fr

Nos adhérents : Mairies, CODECOM, Comités et Clubs sportifs, Associations de tous domaines, Maisons de retraite, Etablissements scolaires, Etablissements spécialisés, Accueils Collectifs de Mineurs...



Qui sommes-nous ?

Le GESAM, Groupement d'Employeurs Sport et Animation Meuse (ex Profession Sport), est une **Association loi 1901** qui a pour objet de **mettre à disposition de ses membres un ou plusieurs salariés**, leur apporter **aide et conseils** en matière d'emploi ou de gestion des ressources humaines. Le GESAM a un rôle d'insertion et de promotion de l'emploi, ainsi que le développement du sport et de l'animation.



Le Conseil d'Administration est composé de 16 membres issus du milieu associatif :

Membres du BUREAU :

- . Président : Daniel LE FORESTIER
- . Vice Président : Jean Pierre MILLET
- . Secrétaire : Bernard AUBRIET
- . Secrétaire adj. : Agnès DIOTISALVI
- . Trésorier : Yves SABRON
- . Trésorier adj. : Léone DELPUECH

Une équipe administrative à votre écoute :

- . Directrice
Christine GREGORCIC
- . Chargées de mission d'aide à la gestion
Sylvie NIVELET, Laure AUBRIET
- . Gestionnaire paye et animateur
Raphaël DIAZ
- . Educatrice sportive responsable du pôle animation
Isabelle CHARLIER

Mise à disposition de personnel :

Le GESAM peut vous mettre à disposition des animateurs sportifs ou socioculturels, secrétaires, chargés de mission d'aide à la gestion, agents de développement, employés de maintenance des bâtiments et terrains sportifs...

L'objectif est de **mutualiser les besoins** afin de créer et développer des emplois pérennes sur le Département.

Aide à la gestion :

Le GESAM vous propose une **aide personnalisée en fonction de vos besoins** : enregistrement de votre **comptabilité**, aide à la mise en place d'outils de gestion, réalisation de vos fiches de paye et déclarations sociales (en tant que « tiers de confiance » URSSAF).

Le GESAM est également **Centre de Ressource et d'Information des Bénévoles (CRIB)** : **formation** des bénévoles en liaison avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Meuse, entretiens individuels avec les Responsables, **prestataire DLA** (Dispositif Local d'Accompagnement porté par le CDOS 55).

Vos avantages en pratique :

Vous bénéficiez d'un salarié qualifié, quels que soient le rythme et le volume de vos besoins.

Vous êtes déchargé de toutes les démarches administratives liées à l'emploi.

Un partage des postes favorise la pérennisation des emplois aidés. Le salarié qui intervient dans plusieurs structures a un seul employeur : le GESAM. Il bénéficie d'une couverture sociale et d'un accès favorisé à la formation.

Exemples de prestations :

Isabelle, titulaire du **BPJEPS**, est Educatrice sportive à temps plein (secteur sud meusien). Elle intervient dans une dizaine de structures : multisports, gym d'entretien, Accueils Collectifs de Mineurs, éveil sportif pour les jeunes enfants, « ateliers équilibre » pour les séniors, accompagnement éducatif, Contrat Educatif Local, formation...

Benjamin, titulaire du **BPJEPS** Activités Physiques pour Tous et d'un **BE Football**, est éducateur sportif à temps plein (secteur sud meusien). Il intervient dans les établissements scolaires (multisports) ; dans les associations (gym d'entretien) ; anime et dirige des Accueils Collectifs de Mineurs.

Laure et Sylvie, titulaires d'une **formation comptable**, sont mises à disposition des Associations dans le cadre de l'aide à la gestion. Elles reçoivent régulièrement les bénévoles pour les conseiller et les former.

Rafaël, titulaire d'un **diplôme d'Assistant de Direction**, est Gestionnaire de Paie et Animateur. Titulaire du **CQP** (Certificat de Qualification Professionnel) en activités gymniques d'entretien et d'expression, et du **BAFA**, il intervient dans le domaine sportif et encadre des ateliers socioculturels. Il est mis à disposition d'Accueils Collectifs de Mineurs.



Rappel de l'article L 212 du Code du Sport

« Seuls peuvent, contre rémunération, enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ou entraîner ses pratiquants, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle, sous réserve des dispositions du quatrième alinéa du présent article et de l'article L. 212-2 du présent code, les titulaires d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification.

